

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## AVMPP

# 2020



**Association valaisanne des maîtres plâtriers peintres**  
***Walliser Maler- und Gipsermeisterverband***





# Rapport

## d'activité du président

Chers membres,

Permettez-moi d'effectuer un bref retour sur quelques sujets et activités qui nous ont occupés durant l'année écoulée. Les actions entreprises avec enthousiasme par votre comité ont eu pour but de servir les intérêts de nos métiers et de notre association.

### **Ateliers-écoles**

Les ateliers de pratique pour les AFP peintres sont terminés et opérationnels. Les nouveaux ateliers pour les CFC peintres et plâtriers sont actuellement en rénovation.

### **Perfectionnement professionnel**

L'AVMPP est locataire d'une halle dans le but de pouvoir organiser ses cours de perfectionnement de manière autonome. Pour le moment, cette halle est mise à disposition des apprentis plâtriers, de manière transitoire, le temps de terminer les nouveaux ateliers.

### **Campagne publicitaire**

La campagne de revalorisation du métier de plâtrier suit son cours sur les réseaux sociaux. Celle qui a pour but de sensibiliser notre clientèle à la présence du réseau de 140 entreprises professionnelles est arrivée à son terme. Le comité a également décidé de lancer à nouveau une mini-campagne sur le même thème qui débutera tout prochainement. Il est important de faire véhiculer régulièrement le message suivant auprès du grand public : faire appel à de vrais professionnels.

### **Salon des Métiers**

Le Salon des Métiers s'est déroulé du 11 au 16 février 2020. Cette vitrine est essentielle à la promotion de nos professions envers la jeunesse en fin de scolarité obligatoire. Le prochain salon se déroulera du 15 au 22 février 2022. L'AVMPP sera à nouveau présente avec un stand attractif et ludique afin de démontrer au mieux les multiples et merveilleuses facettes de nos métiers et ainsi inciter les jeunes à embrasser nos belles professions. Merci par avance à la commission pour le travail réalisé.



### **Site internet**

Afin de découvrir la vie de l'association, nous vous invitons à visiter notre site internet [www.avmpp.ch](http://www.avmpp.ch). En un clic, vous trouverez toutes les informations utiles et nécessaires. N'hésitez pas à nous faire part de suggestions afin de faire vivre ce site.

### **AD FREPP**

L'assemblée des délégués de la FREPP a eu lieu le vendredi 28 août 2020 en eaux valaisannes avec près de 130 participants. Encore un grand merci à la section du Haut-Lac pour la parfaite organisation.

### **Sprays désinfectants**

Chers membres, vous avez toujours la possibilité de commander des sprays désinfectants aux couleurs de l'AVMPP.

### **Campagnes « Dr' Jope » et « Je consomme local. Et vous ? »**

Je vous rappelle également la solution de protection juridique lancée par le Bureau des Métiers. L'image et l'empreinte de notre savoir-faire est toujours véhiculé par le port du veston « Dr' Jope ». Soyons fiers de ce que nous faisons, ayons confiance en nos valeurs, osons le porter. Vous êtes les ambassadeurs de nos métiers. La campagne « Je consomme local. Et vous ? » bat également son plein. Toutes les informations se trouvent sur le site internet du BM [www.bureaudesmetiers.ch](http://www.bureaudesmetiers.ch).

### **Remerciements**

Malheureusement, le Covid-19 aura à nouveau eu raison de notre traditionnelle rencontre. J'espère néanmoins avoir pu vous faire part des activités de l'AVMPP dans les grandes lignes. Nous nous réservons la possibilité de nous retrouver au début de cet automne pour une journée récréative entre membres. De plus amples informations suivront mais nous sommes bien évidemment tributaires de l'évolution de la situation sanitaire.

Je tiens à remercier sincèrement ceux qui ont permis à l'Association de mener à bien toutes ses activités l'an dernier :

**À Pascal Guidetti, 1<sup>er</sup> vice-président, (Haut-Lac)**

**À Diego Briggeler, 2<sup>ème</sup> vice-président, (Brigue)**

**À Lionel Bourdin, Président du GVRP et membre du comité**

**À Gérard Anzenberger, membre du comité (Sierre)**

**À Claude Bonvin, membre du comité (Sion)**

**À Venance Bonvin, membre du comité (Haut-Plateau)**

**À Alois Gruber, membre du comité (Viège)**

**À Amalia Massy, notre secrétaire**

**À Mathias Indermitte, notre ancien collaborateur**

**À Rachel Dousse, notre nouvelle adjointe**

**À Larissa Zenklusen, notre nouvelle collaboratrice**





Association valaisanne des maîtres plâtriers peintres  
*Walliser Maler- und Gipsermeisterverband*

**Au Bureau des Métiers, par son directeur M. Gabriel Décaillet et tous ses collaborateurs, dont le savoir-faire et le dévouement nous permettent d'assumer notre mandat.**

Et enfin, merci à tous les membres qui ont assuré un mandat, une tâche pour l'association ou dispensé une formation durant l'année écoulée.

Si notre association se porte ainsi, c'est grâce au travail assidu de tous et chacun en particulier. Merci à vous !

Permettez-moi enfin de vous donner d'ores et déjà rendez-vous le vendredi 29 avril 2022 dans la région de Martigny pour notre prochaine assemblée générale en présentiel, espérons-le.

Le président



**Florian Lovey**



et celles qui ne trompent pas!

Il y a les couleurs qui jurent...

Restez dans le bon ton

140 MAÎTRES  
PLÂTRIERS-PEINTRES  
À VOTRE SERVICE



[WWW.AVMPP.CH](http://WWW.AVMPP.CH)





## **Diplômés**

Au nom des membres de l'AVMPP, nous félicitons les nouveaux diplômés pour leur travail, leur ténacité et surtout leur engagement à suivre les cours de perfectionnement.

Leur sacrifice n'a pas été vain puisqu'ils ont obtenu le diplôme récompensant leurs efforts.

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à leur réussite.

Nous aurons le plaisir de remettre aux nouveaux diplômés une récompense qui représente finalement peu de chose par rapport à leur succès lors de l'assemblée générale 2022.

Elle se veut une incitation à la poursuite de leur perfectionnement professionnel.

**Otwin Jossen**

Contremaître plâtrier

**Charly Marty**

Contremaître plâtrier

**Xavier Brochellaz**

Contremaître plâtrier

Encore toutes nos félicitations et tous nos vœux de succès pour leur avenir professionnel.



## Channes

Suite à la décision prise par l'assemblée générale de 1972 à St-Luc, notre association récompense les chefs d'entreprise pour leur fidélité et leur attachement à l'AVMPP.

Cette année, nous avons l'honneur de remettre **4 diplômes de fidélité** aux entreprises suivantes : Elles seront honorées lors de l'assemblée générale 2022 pour leurs 25 ans d'appartenance à l'AVMPP.



**Pfammatter Romeo AG (25 ans)**

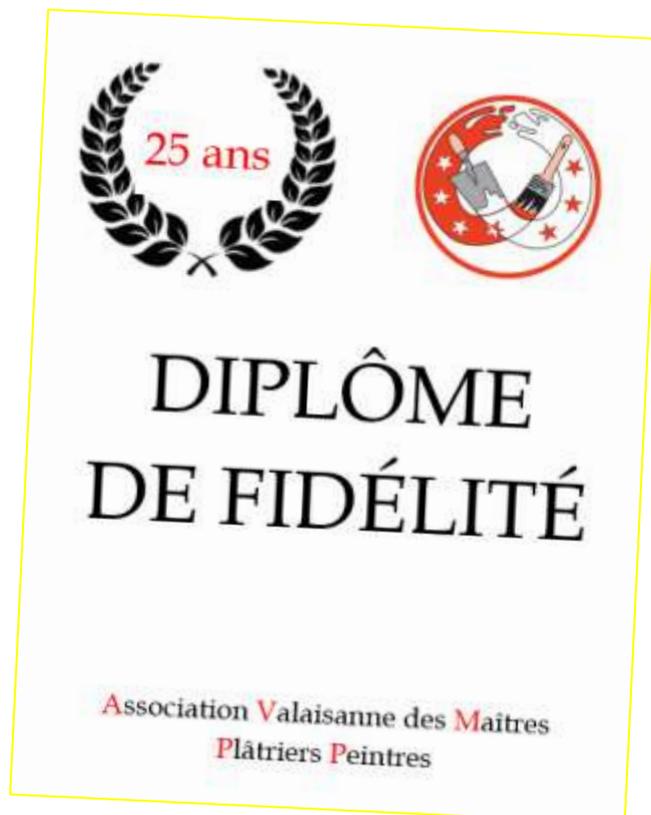
**Pitteloud Peinture Sàrl (25 ans)**

**Bonvin Claude & Fils SA (25 ans)**

**Roten AG (25 ans)**



Nous les remercions vivement pour la confiance témoignée à l'association et leur souhaitons tous nos meilleurs vœux pour l'avenir de leur entreprise.





# Rapport

## du directeur du Bureau des Métiers

### **2020, une année dont nous nous souviendrons tous ?**

Au moment d'entamer la rédaction de ce rapport la Suisse et le Valais ouvrent timidement les portes des magasins qui vendent des biens « non-essentiels ». En même temps en Italie, en France et dans d'autres régions d'Europe, on s'attend à un durcissement des mesures de restriction de circuler liées au COVID-19.

L'année 2020 gardera dans nos mémoires une place bien à part, un peu comme un mauvais rêve, dont on ne s'est pas réveillé à temps ! et pourtant...

Pourtant, la construction a tiré son épingle du jeu bien mieux que d'autres secteurs de l'économie cette année. Si l'on tente une comparaison avec les secteurs de l'événementiel ou de la restauration, le contraste est flagrant. On peut sans doute se demander pourquoi ce fut le cas ?

Une partie non négligeable de la réponse tient à mon sens dans le fait que la construction s'est montrée forte et unie, mais surtout qu'elle pouvait compter sur des structures associatives solides !

Vous souvenez-vous de ce mois de mars où tout le monde avait peur de ce nouveau virus, certains entrepreneurs ont même décidé, sans doute pour faire pression sur le politique, et de leur propre chef, de fermer temporairement boutique et l'ont signalé dans le journal... La fermeture fut très brève heureusement. Et vous souvenez-vous de ces syndicalistes qui prétendaient que le respect des mesures sanitaires était impossible sur les chantiers et qui demandaient au Conseil d'Etat de tout fermer.

Heureusement, ces francs-tireurs et les syndicalistes n'ont pas été suivis, et la construction est restée opérationnelle durant l'année 2020. Bien sûr il a fallu mettre en place des mesures dans chaque entreprise pour respecter des directives sanitaires loin d'être la norme jusque-là. Il a également été indispensable de faire preuve de souplesse, de réactivité et d'innovation pour établir dans chaque entreprise des plans de sécurité pour veiller à limiter la propagation du virus.



D'un autre côté, des aides ont profité à nos entreprises sur le plan financier avec les indemnités APG ou les aides RHT. En outre, les prêts COVID-19 garantis par la Confédération allant jusqu'à 10% du chiffre d'affaires ont pu être délivrés rapidement aux entreprises subissant une crise de liquidités temporaire liée à cette pandémie.

Les deux sondages réalisés en avril et mai par le Bureau des Métiers et l'AVE ont clairement montré que l'impact du ralentissement n'était pas aussi fort qu'on pouvait se l'imaginer à la fin du mois de mars. L'été 2020, l'entre deux vagues, on a même pu voir un effet de rattrapage des travaux qui n'avaient pas pu être réalisés au printemps.

Pour chaotique qu'elle fut, cette année 2020 aura permis de stimuler beaucoup la créativité des milieux du bâtiment et mis le doigt sur quelques points faibles. La santé et les conditions de travail sur les chantiers sont sorties sans doute renforcées de cette crise. L'importance pour les entreprises d'avoir à leur disposition des supports associatifs forts, capables de les aiguiller dans la recherche de bonnes solutions adaptées à leur besoin aura été mis en évidence comme jamais.

## **Rien, ou presque, ne s'est arrêté...**

Toutes les assemblées et autres comités de caisses ont continué de fonctionner, mais sous une forme différente. En effet, que ce soit par ZOOM, par TEAMS, par Webex, par SKYPE ou d'autres systèmes de visioconférence toutes les décisions importantes ont été prises.

Rester opérationnel et à disposition des entreprises tel aura été le leitmotiv de notre institution patronale. Celui-ci a été repris par nos équipes dans des circonstances pas toujours optimales et de loin.

Bien sûr, il manquait le côté convivial de la rencontre si cher au cœur des milieux professionnels, tant il est vrai que les discussions informelles autour d'un verre parviennent souvent à jeter des ponts entre les individus et facilitent les décisions à prendre.

Gageons que dans une année, une fois que nous aurons été dûment vaccinés, la vie d'avant pourra retrouver un peu de place. L'avantage de cette crise, c'est qu'elle nous aura permis d'apprendre vite à nous servir de certains outils et la mise en place du télétravail.

## **L'art de bâtir face au défi de la relève...**

Depuis des années, le monde de la construction cherche le moyen de parler au grand public et aux jeunes pour qu'ils s'intéressent à ce secteur économique et pour assurer une relève qui tarde à montrer qu'elle est bien réelle.



Si les chiffres du nombre d'apprentis effectivement en formation ont cessé de diminuer l'an passé, la situation reste préoccupante.

Pour pallier à ce phénomène de nombreuses discussions pour convaincre les responsables associatifs de mettre leurs moyens de communication en commun ont eu lieu. Le Bureau des Métiers qui était parti seul dans un gros projet de communication a finalement pu trouver une solution et rallier l'AVE pour une campagne commune dans la presse quotidienne. Cette campagne – 6 doubles pages durant l'année 2021 – a débuté le 26 février 2021.

## **Economie circulaire et proximité**

En outre, la campagne de sensibilisation « Je consomme local. Et vous ? » a pu être lancée avec un timing parfait, au début de la deuxième vague cet automne. Cette campagne a pris la forme de bâches de grande taille (5m sur 3m) qui ont été posées sur différents chantiers dans tout le Valais. Des autocollants à mettre sur les voitures ou de la correspondance ont pu être distribués ; Ces derniers ont connu un vif succès. De plus, les réseaux sociaux se sont saisis de notre slogan et l'ont répercuté au-delà de ce que l'on s'imaginait au début.

Cette campagne se prolonge ce printemps 2021.

## **2021, le Bureau des Métiers poursuit sa route vers la simplification de l'appareil administratif**

### **...e-business !**

A la fin du mois de février 2021, il y avait 1'830 entreprises occupant du personnel qui étaient annoncées auprès de notre Centre patronal. Parmi celles-ci, 77 %, soit 1'416 entreprises, utilisent désormais notre portail e-business pour l'annonce en ligne de leurs collaborateurs et les salaires de leur entreprise. Le Bureau des Métiers a notamment simplifié certains processus pour les entreprises de location de service qui peinaient à rejoindre notre portail jusqu'ici pour des raisons structurelles.

Longtemps attendues, c'est désormais une chose faite et qui fonctionne bien : l'ensemble des demandes de prestations concernant les vacances, les absences justifiées pour cause de déménagement, de mariage, de décès, etc. seront possibles en ligne. Cette année, c'est au tour des demandes et de la gestion des cas de maladie que l'effort est mis, toujours dans le même esprit de simplifier et de faciliter les relations entre le prestataire de service et l'entreprise.



On le voit, le portail e-business s'impose comme l'outil de communication privilégié avec nos entreprises. Il le sera de plus en plus à l'avenir.

D'autres services sont à venir et le Bureau des Métiers peut d'ores et déjà affirmer avec confiance que sa mutation vers l'économie 2.0 est en bonne voie.

## **...2020, la solution juridique est en place**

Plus de 110 millions de francs !

C'est la somme des salaires annoncés dans le cadre de notre solution de protection juridique globale.

La complexité des relations d'affaires et la gestion des risques liés à la conduite d'une entreprise en général ne cessent d'augmenter. Pour les entrepreneurs, le besoin d'un soutien permanent et fiable en matière juridique est aujourd'hui une nécessité.

Devant cette nouvelle réalité, le Bureau des Métiers a développé au bénéfice des patrons de PME une solution juridique intégrale. Fruit d'un partenariat avec une compagnie d'assurance spécialisée, notre solution bénéficie désormais d'un réseau de 70 juristes sur lequel s'appuyer en cas de besoin.

Effective en deux langues nationales et couvrant la totalité des domaines de protection juridique, cette solution présente en outre un rapport prix/prestations très avantageux.

Si en 2019 le démarrage était encore d'actualité avec ses inévitables petits bugs à régler, dès la fin de 2020 on peut dire que les erreurs de jeunesse ont été corrigées et que la campagne de promotion a bien commencé. (nouveau flyer, nouveau site internet, nouvelle newsletter, visite d'entreprises, etc.).

## **En cas d'adhésion l'entreprise bénéficie d'une protection globale :**

- Cette solution couvre l'ensemble des domaines du droit (ex : contrat d'entreprise, contrat de bail, contrat de travail, circulation routière, marchés publics, etc.) et permet un accompagnement de l'entrepreneur lors de procédures devant la justice.
- Elle intègre le volet conseil juridique qui n'appartient normalement pas à ce genre de couverture.
- Le prix d'une telle couverture a été négocié et dépend de la masse salariale de l'entreprise. Les tarifs sont très compétitifs et se trouvent sur notre page internet.



- Un petit flyer élaboré par le Bureau des Métiers donne un aperçu de ce que couvre concrètement cette nouvelle solution juridique.

## **L'entreprise qui n'adhère pas à la solution juridique :**

- Ne bénéficie pas des couvertures et doit supporter elle-même les conséquences de la survenance d'un risque juridique.
- Verra ses demandes de conseils juridiques facturées au prix de Fr. 300.-/h (Fr. 200.-/h pour membres d'associations patronales affiliées au Bureau des Métiers). La prise en charge des frais de justice n'est pas comprise dans ce tarif.

Il en va des questions juridiques comme des accidents. Ce n'est que lorsqu'ils sont arrivés que l'on se pose la question de savoir si l'on est bien assuré.

La vie d'une entreprise comporte des risques. Ceux-ci doivent être pris en compte et réduits au maximum.

N'attendez donc pas pour souscrire à cette nouvelle solution construite pour vous et remplissez sans tarder votre bulletin d'adhésion. Lors de la survenance d'un cas, il est déjà trop tard. C'est en amont que l'on résout souvent les problèmes juridiques en évitant qu'ils se produisent.

Nous sommes convaincus que la solution proposée répond à vos besoins.

Notre avocate, Me Alice Vanay se tient volontiers à votre disposition pour plus de renseignements sur ce sujet.

## **Je consomme local. Et vous ?**

Dans la foulée de la campagne voulant mettre en valeur les artisans locaux porteurs du Dr' Jope, la campagne 2020 du BM avait pour thème « Je consomme local. Et vous ? ».

Le moins que l'on puisse dire c'est que cette campagne est arrivée à point nommé et a démarré de façon presque concomitante avec la 2ème vague de la pandémie.

L'originalité de l'affichage avec des bâches de 5m sur 3m qui ont orné des chantiers à travers tout le canton. Des autocollants pour voitures ou plus petits ont pu être distribués en grand nombre.

De nombreuses personnalités ont repris notre slogan sur leur page Facebook, le Grand Conseil Valaisan a même pu bénéficier d'une exposition temporaire sur le sujet dans le cadre de sa séance de septembre 2020 au CERM de Martigny.



Il ne reste désormais plus aux consommateurs, sensibilisés par cette campagne, qu'à passer de la parole aux actes en faisant jouer les circuits courts et en s'adressant aux artisans locaux.

## **Le service de formation du Bureau des Métiers – une expertise reconnue**

Il y a bien longtemps que la formation des collaborateurs des entreprises membres des associations du Bureau des Métiers est organisée et se développe chaque année.

Aujourd'hui, les compétences techniques ne suffisent pourtant plus ! Il s'agit de motiver ses collaborateurs, d'imprimer une vision d'avenir de l'entreprise, de créer du sens à un savoir-faire en se basant sur des valeurs propres.

Désormais, le Bureau des Métiers offre des cours spécifiques pour patrons de PME. Il y est question de management d'équipes bien sûr, mais aussi de gestion du temps ou d'autres domaines directement liés à la gestion administrative d'une entreprise. Il s'agit ici de constituer la chaîne de valeurs pour répondre encore mieux aux attentes des clients d'aujourd'hui.

Ces cours recueillent un franc succès et élargissent encore la palette de l'offre de cours mis à disposition par le Bureau des Métiers.

## **Rendez-vous à la prochaine Journée du Bureau des Métiers**

Il en va des rapports comme des longs discours ! Ils finissent tous par lasser le lecteur ou l'auditoire.

J'arrête donc ici mes explications, non sans vous donner rendez-vous pour la Journée du Bureau des Métiers qui se tiendra, nous l'espérons cet automne si les contraintes sanitaires le permettent.

Cette journée qui s'inscrit dans le cadre de la Foire du Valais, toujours le 2ème vendredi est la vôtre. C'est ce jour-là que nombre de nos partenaires (représentants des services de l'Etat, des banques, des assurances et de la politique) sont présents. Comme ils se trouvent dans un cadre sérieux mais détendu leur abord en est facilité et ils sont à notre écoute, votre écoute. Le succès grandissant de notre manifestation y est vraisemblablement aussi pour quelque chose.

L'ambiance de celle de 2019 y était tout à fait extraordinaire et comme on le dit souvent, les absents avaient bien tort !



Association valaisanne des maîtres plâtriers peintres  
*Walliser Maler- und Gipsermeisterverband*

J'espère avoir le plaisir de vous y saluer et m'en réjouir déjà, car je sais déjà que la fête sera belle.

Je vous remercie toutes et tous de votre confiance sans cesse renouvelée, de votre soutien tout au long de l'année et formule des vœux de réussite pour vos entreprises en 2021.

*Pour vous servir ...*

**Gabriel Décaillet**

Directeur Bureau des Métiers









Association valaisanne des maîtres plâtriers peintres  
Walliser Maler- und Gipsermeisterverband

## Secrétariat AVMPP

Il s'occupe de la diffusion d'informations et du conseil aux membres. Il apporte son soutien aux activités du comité. Les membres peuvent s'adresser directement au secrétariat pour obtenir un soutien personnalisé pour toutes les questions administratives.

**alors n'hésitez pas à le contacter !**

## Coordonnées secrétariat

**Amalia Massy – secrétaire patronale**

[amalia.massy@bureaudesmetiers.ch](mailto:amalia.massy@bureaudesmetiers.ch)

027/327.51.31

**Rachel Dousse – secrétaire patronale adjointe**

[rachel.dousse@bureaudesmetiers.ch](mailto:rachel.dousse@bureaudesmetiers.ch)

027/327.51.18

**Larissa Zenklusen – collaboratrice**

[larissa.zenklusen@bureaudesmetiers.ch](mailto:larissa.zenklusen@bureaudesmetiers.ch)

027/327.51.36

[www.avmpp.ch](http://www.avmpp.ch)

